

Service : Secrétariat

ESCH Esch/Alzette, le

17 JUIL. 2007



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers:
06.06.2007

point de l'ordre du jour:
10B

COMMISSARIAT DE DISTRICT
12 JUIL. 2007
Luxembourg

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 15 juin 2007

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig et Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents: Mutsch, bourgmestre, Maroldt, Hoffmann et Huss, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT
- 2 JUIL. 2007
Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Jean Wagner, indemnité

Vu la lettre du 23 mars 2005 aux termes de laquelle Monsieur le Ministre des Sports informe la Fédération Nationale d'Athlétisme que le Gouvernement a autorisé une dérogation spéciale de la durée annuelle du congé sportif dans l'intérêt de Monsieur Romain Fiegen, entraîneur de l'athlète David Fiegen,

Considérant que pendant les années 2005, 2006, 2007 et 2008 la durée du congé sportif peut être portée jusqu'à 125 jours par an,

Considérant que la mesure afférente permet un encadrement journalier de l'athlète jusqu'aux Jeux Olympiques de Pekin 2008,

Considérant que pendant les périodes d'absence afférentes le sieur Fiegen, préposé du service écologique de la Ville, est remplacé par Monsieur Jean Wagner, né le 3 décembre 1969, commis principal au même service,

Considérant que pendant l'exercice 2006 la période de remplacement s'étendait sur 125 jours,

Vu l'article 25 de la loi du 24 décembre 1987 fixant le statut général des fonctionnaires communaux aux termes duquel une indemnité spéciale peut être allouée à un fonctionnaire, appelé à remplir temporairement des fonctions supérieures en traitement ou à cumuler tout ou partie d'un emploi vacant,

Considérant qu'il y a lieu d'indemniser Monsieur Jean Wagner, préqualifié, conformément aux dispositions légales,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Ministère de l'Intérieur
Entrée: - 3 JUIL. 2007
6858

Vu et approuvé
- 3 JUIL. 2007

Luxembourg, le
Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du Territoire,
p.s.d.

N° L/188767